

PROGRAMME

ENERGY JAPAN 2025

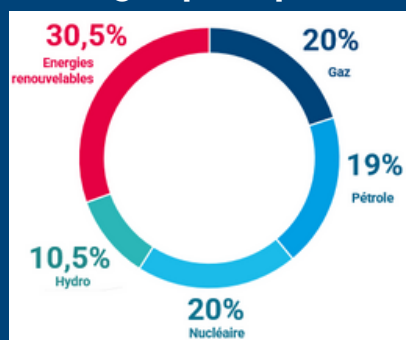
DU 17 AU 21 FÉVRIER À TOKYO

Pourquoi le Japon ?

Le Japon, actuellement la 4^e puissance économique mondiale, vise un objectif de neutralité carbone d'ici 2050.

Depuis sa réorientation stratégique, le Japon se trouve dans une forte dépendance aux importations de combustibles fossiles. D'ici 2030, la part des énergies renouvelables produites au Japon devrait augmenter pour atteindre 30 %.

Mix énergétique Japon 2030



DÉCOUVREZ LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE AU JAPON ET SES ACTEURS CLÉS

- PROSPECTIONS PARTENAIRES B2B
- SMART ENERGY WEEK
- VISITES DE SITES

PARTICIPEZ A LA 20ÈME ÉDITION DE LA SMART ENERGY WEEK

1 700 EXPOSANTS & 75 000 VISITEURS

EXPO H2 & FC

EXPO PV

BATTERIE JAPON

EXPO RÉSEAU INTELLIGENT

EXPO VENT

EXPO BIOMASSE

EXPO THERMIQUE ZERO-É

LE PROGRAMME

JOUR 1

SÉMINAIRE DE BIENVENUE & VISITE DE SITE

17 FÉVRIER 2025

- Séminaire de bienvenue - Analyse de l'écosystème de l'énergie japonaise. Code de conduite en affaires et coaching
- Visite de site

JOUR 2

VISITE DU SALON SMART ENERGY WEEK

18 FÉVRIER 2025

- Visite du salon Smart energy week
Sur demande : analyse des participants + support interprète

JOUR 3

SMART ENERGY WEEK & RENCONTRES B2B

19 FÉVRIER 2025

- Visite du salon Smart Energy Week
- Rencontres individuelles B2B avec des prospects japonais

JOUR 4

RENCONTRES B2B

20 FÉVRIER 2025

- Journée de rencontres individuelles B2B avec des prospects japonais
- Soirée networking à la CCIFJ

JOUR 5

VISITE DE SITE & DEBRIEFING

21 FÉVRIER 2025

- Visite de site & Session Debriefing
- Après-midi libre

NOTRE OFFRE:

OFFRE PRINCIPALE :

- Séminaire de bienvenue: code de conduite en affaires et coaching
- Visite du salon Smart Energy Week, visite de groupe avec le support de l'organisateur.
- 2 jours de rendez-vous personnalisés < Mission Individuelle >
- Japonisation de votre offre et ciblage de prospects
- 2 Visites de sites < Sites industriels, Labos, etc>
- Conseil stratégique par la CCIFJ et son réseau

5100 € taxes excl. *

OFFRE COMPLÉMENTAIRE : Sur Demande

- Analyses des participants du salon
- Interprète (a compter environ 600 EUR HT)

*Les frais de voyage (avions, taxis, transports en commun), les frais de logement et les frais de traduction ne sont pas inclus.***

TVA de 10 %

ROSA MASSARD

FRANCE EXPORT COUNSELOR

r.massard@ccifj.or.jp

CONTACT

COMMENT PARTICIPER ?



Veillez remplir le formulaire ci-dessous, le signer et le scanner.
Ensuite, retournez-le à l'adresse suivante : appui.entreprises@ccifj.or.jp

Avant le 20 Decembre 2024

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION À L'EXPÉDITION D'APPRENTISSAGE

Mission de la CCIFJ : Présentation de l'entreprise et action de prospection auprès des acteurs clés japonais, organisation des réunions BtoB et accompagnement complet pendant l'expédition d'apprentissage

DÉTAILS DE L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise* : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Ville : _____

Contact : _____

Activité commerciale* : _____

PERSONNE EN CHARGE :

Nom* : _____ Position : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

ENGAGEMENT* :

Offre de service:	taxes exclues	taxes incluses
Offre Principale	5100 €	5610 €

Conditions générales de vente :

Le début de la mission est conditionné par :

- La réception des documents nécessaires à la présentation de l'entreprise et de ses produits/services.
- La confirmation du transfert des frais de service.

Païement :

- Le paiement est dû à la signature du bon de commande.

Confidentialité :

- L'ENTREPRISE et la CCIFJ s'engagent à ne pas divulguer, exposer ou publier, sans l'autorisation écrite préalable de l'autre partie, toute information confidentielle dont elles pourraient avoir connaissance au cours de cette mission. Cette restriction continue de s'appliquer après l'expiration ou la résiliation de ce contrat, sans limite de temps.

Conditions d'annulation :

- Toute demande de résiliation de ce contrat doit être transmise à la CCIFJ sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Tout paiement effectué sera réputé acquis.

Droit applicable et juridiction compétente :

- En cas de divergences concernant l'interprétation ou l'exécution de ce contrat, l'ENTREPRISE et la CCIFJ s'efforceront de les résoudre à l'amiable. Si ce règlement amiable échoue, les parties se soumettront aux tribunaux compétents. Ce contrat est soumis au droit japonais (Code de procédure civile). Le tribunal compétent est le Tribunal sommaire de Tokyo.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'intervention de la CCIFJ, et m'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de cette mission.

Accord - Participation à la mission Energy Japan 2025

Date, timbre et signature :